

Sécurité pendant le temps des Fêtes

Les Fêtes

Le temps des Fêtes est une période occupée et joyeuse, mais les habitudes prises pendant cette période peuvent aussi accroître les risques pour la sécurité. Des foyers où le feu est trop intense, un sapin sec, des lumières ornementales défectueuses, des vêtements de nuit non sécuritaires et des chandelles laissées sans surveillance peuvent tous représenter un risque d'incendie. Voici quelques conseils qui vous aideront à réduire les risques :



Chandelles

Ne laissez pas de chandelles allumées sans surveillance. Gardez les chandelles allumées hors de la portée des enfants et loin des animaux, des décorations de l'arbre et du papier d'emballage.

Coupez la mèche des chandelles pour éviter que la flamme ne devienne trop haute.

Si les chandelles servent de pièce centrale, ne les laissez pas se consumer jusqu'à ce qu'elles soient assez basses pour que les décorations puissent prendre feu.

Utilisez des porte-chandelles qui ne se renverseront pas facilement.

Arbres de Noël

Avant d'acheter un arbre naturel, assurez-vous qu'il est frais (les aiguilles ne s'arrachent pas facilement des branches). Arrosez l'arbre quotidiennement et conservez-le dans un endroit frais et protégé jusqu'au moment de l'installer à l'intérieur pour le décorer.

Maintenez l'arbre solidement en place au moyen d'un trépied.

Installez l'arbre loin des zones très passantes, des portes, des conduits de chauffage, des radiateurs, des poêles, des foyers et des chandelles allumées.

Conservez les décorations d'arbre de Noël coupantes, cassables et faites de métal qui comportent de petites pièces amovibles loin de la portée des enfants.

Enlevez l'arbre dès que les Fêtes sont terminées ou que ses aiguilles commencent à tomber. Débarrassez-vous de votre arbre conformément aux règlements en vigueur dans votre localité (la majorité des municipalités disposent de programmes de recyclage des arbres).

Lumières de Noël

Utilisez uniquement des lumières homologuées par un organisme reconnu (CSA, ULC ou cUL).

Utilisez les lumières d'intérieur à l'intérieur et les lumières d'extérieur à l'extérieur.

Vérifiez chaque ampoule avant d'installer le jeu de lumières et prenez soin de remplacer celles qui sont brisées ou brûlées par celles recommandées par le fabricant.

Vérifiez les jeux de lumières et les rallonges. Jetez les fils qui sont endommagés, dont le câblage est à découvert ou dont les raccords sont trop lâches, ainsi que les douilles qui sont endommagées. Ne placez jamais de cordons électriques le long des portes ou sous les tapis.

Ne surchargez pas les prises de courant. Utilisez plus d'une prise de courant si votre jeu de lumière est trop puissant pour votre prise.

Éteignez les lumières de Noël avant d'aller au lit ou de quitter la maison.

Foyers et poêles à bois

Placez toujours une grille sécuritaire devant votre foyer. Choisissez-en une qui convient à votre foyer et consultez les recommandations du fabricant.

Faites *ramoner et inspecter votre cheminée chaque année*. Vous préviendrez ainsi les feux de cheminée. La fréquence de ramonage peut varier d'une cheminée à l'autre de même qu'en fonction de l'utilisation.

Utilisez du bois dur et sec qui laissera moins de crésote dans la cheminée que les autres types de bois ou que les bûches artificielles.

Si vous utilisez des bûches artificielles, *suivez les instructions du fabricant*. Il ne faut utiliser qu'une bûche à la fois.

Ne brûlez jamais de bois qui a été peint ou traité chimiquement.

Éteignez le feu avant d'aller au lit ou de quitter la maison.

Assurez-vous que la cheminée tire bien et que la fumée ne s'échappe pas dans la pièce.

Ne laissez pas les enfants s'approcher des foyers au gaz. Les portes de verre peuvent devenir assez chaudes, même après utilisation, pour causer de graves brûlures.

Les avertisseurs sauvent des vies : assurez-vous que votre résidence est munie d'avertisseurs de fumée et d'avertisseurs de monoxyde de carbone en état de marche.

Un certain nombre de provinces, de territoires et de municipalités ont mis en place des lois ou des règlements relatifs à l'utilisation des foyers et des poêles à bois. Assurez-vous de connaître les règles qui s'appliquent dans votre localité.

Info rapide

La crésote est un résidu foncé inflammable produit par la combustion du bois.

Source : « Sécurité pendant le temps des fêtes », *Canadiens en santé*, 2011. Reproduit avec l'autorisation du ministre de la Santé, 2011.